OUTPAL GU

DÉPARTEMENT RÉPUBLICAIN DU

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an CAHORS ville..... wand LOT et Départements limitrophes...... 3 fr. Autres départements 3 fr. 50 6 fr. 11 fr.

Les abonnements-se-paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse. Rédaction & Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... RECLAMES....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

A la Chambre: l'Impôt sur le revenu et le budget. - Au Sénat: la loi sur les accidents du travail. - L'incident Thalamas. -Les Parlementaires Scandinaves en France.

La Chambre a enfin abordé l'étude de l'impôt sur le revenu. La discussion générale a pris les deux séances de lundi et de mardi et cette discussion a été brillante.

On y a entendu avec une alternance réglée les partisans et les défenseurs de la grande réforme fiscale.

Pourtant une impression de malaise est demeurée jusqu'au discours de Jaurès. Cela provient d'une tactique peutêtre maladroite des députés du Bloc qui, mécontents des faibles concessions offertes par M. Rouvier, accablent de critiques son projet. De telle sorte que jusqu'à maintenant on nous a montré les inconvénients de la nouvelle loi et pas du tout ses avantages. Seul le leader du parti socialiste a su dégager les caractères favorables à la démocratie de l'impôt sur le revenu.

Mercredi, par une dérogation à leurs habitudes, les députés ont siégé pour avancer le budget. On s'est un peu disputé sur les dépenses du ministère du commerce et de l'industrie. M. Millerand qui est compétent sur ces questions, a voulu montrer ses mérites et cherché à cribler le cabinet Combes de ses flèches malicieuses. C'est la question du chômage trop fréquent des ouvriers qui a eu les honneurs de la séance. Du chômage on en est venu tout naturellement à parler de la loi sur les retraites ouvrières.

Au Sénat, on a abordé cette semaine la discussion d'une modification à apporter à la loi sur les accidents du travail. Le but est de permettre aux patrons de se renseigner sur l'état de la victime tous les huit jours. Et pour y réussir, on voudrait que le patron eût le droit de désigner au juge de paix un médecin qui ferait cette visite obligée.

ndissemet de Cahor

Le Congrès de Bourges trouve le procédé mauvais au point de vue politique comme au point de vue social. Il a peur qu'à l'aide de cette modification de la loi de 1898 on prépare un corps électoral où les blessés et les médecins seront obligés d'être des cléricaux ou de voter comme s'ils l'étaient. Et surtout le Congrès voit là une irrégularité entre ce régime et celui accordé par la loi de 1890 aux mineurs, régime grace auquel une visite de quinzaine seulement est permise pour vérifier les mesures de sécurité prises dans les mines.

il y a un incident Thalamas. M. Thalamas qui est un des professeurs les plus distingués de la jeune Université s'est permis de causer en historien, c'est-àdire selon la méthode scientifique, de Jeanne d'Arc. Mais il a eu l'imprudence de le faire au lycée Condorcet, lycée qui recrute ses élèves dans la haute bourgeoisie et même l'aristocratie.

Là dessus cris, calomnies, processions de toute la gent cléricale; une question à même été posée à la Chambre, et le professeur déplacé, oh sans disgrâce puisque le lycee Charlemagne où on le nomme est l'équivalent absolu du lycée Condorcet. Mais le Ministre a trouvé que la façon très juste d'expliquer le rôle de Jeanne d'Arc dans l'histoire, manquait de tact et de mesure, car le professeur devait tenir compte de son

Au fond c'est la bataille de l'Eglise contre l'Université qui recommence sous une forme nouvelle. En entrant dans les lycées, les jeunes cléricaux ont pour mission d'empêcher les professeurs de faire leur devoir et par leurs criailleries, d'obliger les lycées et collèges à devenir des établissements congréga-

nistes par l'esprit. Voilà ce que ne veulent pas permettre certains députés de gauche et l'interpellation de M. Sembat aura comme résultat de donner à M. Chaumié un appui dans la majorité pour réagir contre certaines tendances

Un groupe important de parlementaires des trois pays scandinaves : Danemark, Suède et Norvège est arrivé la semaine dernière à Paris. Ils avaient été invités par le groupe parlementaire de l'arbitrage que M. d'Estournelles de Constant a organisé et qui a déjà tant contribué à l'expansion des idées pacifistes. On se souvient que des députés anglais et italiens aveient donné l'exemple d'une entente et d'une action communes en acceptant une première invitation.

Les fêtes ont été brillantes ; partout la sympathie a été des plus vives et certainement les délégués scandinaves emporteront de leur visite à Paris le souvenir d'une réception affectueuse et de manifestations sincères. Le président de la République, le président du Conseil ont dit nettement leur opinion sur ceux qui contribuaient de tout leur pouvoir à créer le régime de la Paix.

Cette visite venant en effet au lendemain de la conférence parlementaire, marque un nouveau progrès des idées d'arbitrage. Or ces idées ne sont nulle part plus appréciées que dans les pays du Nord, sans doute parce que ces pays sont ceux où la culture générale est le plus étendue.

A L'ÉTRANGER

La guerre Russo-Japonaise

La situation ne change guere en Mandchourie et à Port-Arthur. Pourtant des deux télégrammes parvenus cette semaine du champ de batailles et rédigées par les généralissimes, il ressort que des escarmouches au moins se produisent tous les jours. Il semble bien que les Japonais se sont avancés sur leur gauche, attendant que les rivières mandchouriennes gèlent assez fort pour porter tous les matériaux d'attaque. Dès lors une offensive générale se ferait sur tout le front des deux armées.

LE FURETEUR

Chambre des Députés

Séance du les décembre 1904 (matin) PRÉSIDENCE DE M. GUILLAIN VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du projet sur les fraudes agricoles, et vote les derniers paragraphes de l'article ler du texte de la commission.

Séance de l'après-midi PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Grosjean dépose une demande d'interpellation sur les délateurs de l'Uni-

versité. M. Combes proteste contre ce système d'agitation perpétuelle et demande le renvoi à la suite.

M. Grosjean dépose alors une motion invitant le gouvernement à présenter un projet de loi organisant la représentation des chefs de famille au conseil supérieur de l'instruction publique et conseils académiques et autorisant les parents et tuteurs à citer les professeurs coupables devant ces juridictions.

M. Grosjean développe sa motion, il demande des mesures contre les professeurs républicains.

M. Chaumié déclare qu'il a toujours

fait son devoir.

M. Lafferre monte à la tribune : la droite fait un vacarme épouvantable, pour l'empêcher de parler : M. Lafferre néanmoins déclare que la réaction a joué avec habileté des papiers volés dans les coffres du Grand-Orient; le but de la réaction c'est de provoquer une agitation contre les institutions républicaines. Car après tout, c'est le droit de la République de se renseigner sur ses fonctionnaires; ce faisant, il n'y a pas de délation.

Et au surplus, est-ce que les fiches n'ont pas révélé que 90 % des officiers le tarif que fixera un arrêté ministériel. signalés étaient hostiles à la République et formaient l'armée du coup d'Etat?

and the state of t

La droite hurle à ces mots; M. Lafferre les retire et il continue son éloquent discours en affirmant que plus que jamais le gouvernement devait continuer son œuvre contre la réaction.

M. Berteaux déclare qu'il n'oubliera jamais ses devoirs de républicain et qu'il fera tout pour mener à bien son œuvre envers les officiers et envers la Répu-

M. Sembat justifie le rôle de M. Thalamas, professeur d'histoire du lycée Condorcet, contre lequel s'exerce la haine des cléricaux.

M. Chaumié parle sur l'incident Thalamas qu'il désapprouve et qu'il a blamé

M. Jaurès répond à M. Chaumié: il montre le rôle du professeur dans sa classe, et justifie les paroles de M. Thalamas, en faisant avec une éloquence superbe, l'histoire de Jeanne d'Arc.

Après la discussion, la Chambre vote un ordre du jour de confiance ainsi conçu: La Chambre, confiante dans le ministre de l'Instruction publique pour concilier la liberté des professeurs avec la neutralité de l'école et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. Cet ordre du jour est voté par 376 voix contre 33.

Et la séance est levée.

Séance du 2 décembre 1904 PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE VICE-PRÉSIDENT

Plusieurs députés font des rectifications sur le procès-verbal de la séance précédente. M. Carnaud propose de voter le pro-

cès-verbal tel qu'il figure à l'Officiel. Cette motion ne réunit pas le quorum : M. Carnaud la retire.

L'élection de M. Teuting, élu député de la Côte-d'Or est validée. La Chambre reprend la discussion de

l'interpellation sur les grèves de Mar-

M. Antide Boyer continue le discours qu'il avait commencé vendredi dernier : il réfute les arguments présentés par M. Ripert qui avait accusé les socialistes marseillais d'avoir organisé la grève. Les socialistes marseillais, dit M. Boyer. se sont au contraire abstenus dans cette

M. Pelletan parle ensuite: il négligera dit-il, de répondre aux injures qui lui ont été adressées et il passe à l'examen des faits.

Il déclare que le gouvernement ne pouvait intervenir dans cette grève. derrière laquelle on apercevait la figure des compagnies ; ce sont celles qui ont provoqué la grève et non les capitaines.

Cette grève a été désastreuse. M. Pelletan après avoir indiqué les causes profondes du conflit estime que le "meilleur moyen d'en prévenir de semblables ré-

side dans une plus équitable appréciation de la situation des inscrits maritimes qui est soumise à la toute puissance des compagnies. Il parle des soins de son administra-

tion pour les marins.

M. Binder, député nationaliste, reproche alors à M. Pelletan de n'avoir pas pris les mêmes précautions pour le transport la Vienne, et il trouve étonnant que ce bateau n'ait pas été mis à la disposition d'une croisière.

M. Pelletan s'élève avec indignation contre les propos du député clérical Binder; et aux applaudissements répétés de toutes les gauches, il fait justice des procédés des réactionnaires; une opposition, dit-il, qui emploie de tels moyens de discussion se condamne ellemême.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

Sénat

Séance du 1er décembre 1904 PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat reprend l'examen des modifications proposées à la loi de 1898 sur

les accidents du travail. M. Strauss demande qu'il soit stipulé dans le paragraphe 3 de la loi de 1898 que les frais d'hospitalisation d'ouvriers victimes d'accidents ne pourront excéder

M. Chovet défend le texte de la com-

the season the top of the season the season

de majoration nouvelle des charges de l'industrie.

La demande de M. Strauss est repous-L'article 16 concernant la compétence

du juge de paix est adopté. Puis l'ensemble de la loi mis aux voix

est adopté. Et la séance est levée.

Séance du 2 décembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES Le Sénat a adopté le projet autorisant les communes à tester sans autori-

Sur la demande du ministre des affaires étrangères, le Sénat décide de commencer lundi prochain la discussion du traité franco-anglais.

Et la séance est levée.

THALAMAS

Thalamas!... un nom inconnu il y a quinze jours et qui maintenant sort de toutes les bouches. Tout le monde le prononce, les uns avec haine, les autres avec intérêt et des bandes traversent Paris pour conspuer ou pour acclamer le dit Thalamas.

Vous savez tous ce qui a valu à cet homme une aussi brusque célébrité. Permettez que je rappelle, cependant, l'incident en quelques lignes.

M. Thalamas professait l'Histoire au Lycée Condorcet. Un jour il eut la mauvaise idée (si nous en croyons M. Chaumié qui, ainsi qu'on le verra, l'accusa d'avoir manqué de tact) de demander à ses élèves leur opinion sur Jeanne d'Arc. Aussitôt l'un d'eux, neveu d'archevêque et fils de réactionnaire, saisit la balle au bond et fit de la glorieuse héroine française, un portrait que vous devinez certainement. D'après lui, on offensait Jeanne d'Arc, en célébrant son patriotisme. Le patriotisme, disait-il, est un sentiment terrestre et Jeanne d'Arc, une

sainte, ne travailla que pour Dieu. En chassant les Anglais de France, elle voulait libérer le royaume du fils

de Dieu, etc. etc. Je vous fais grâce du reste.

Le professeur, très simplement, rectifia l'opinion du jeune apôtre et ajouta: « Vous croyez en Dieu, c'est « votre affaire... quant à moi, en His-« toire, je n'ai pas à me servir de lui « pour expliquer les faits. »

Ce qui arriva ensuite, vous le savez. Les uns approuvèrent le professeur, les autres soutinrent le moutard et M. Chaumié intervint.

Bref, M. Thalamas est blamé et déplacé.

C'est une faute... une faute regret-

Nous demandons pour le professeur le droit d'être lui-même dans sa chaire comme dans la cité. Que M. Brunetière fasse de l'action catholique Faguet dénigre Voltaire ; que M. Chi- 1 ne l'est par son effectif. non mette en relief le rôle de la royauté et de l'Eglise dans la formation de cette personne morale qu'est la France, nous ne saurions le trouver mauvais. Mais nous nous demandons de quel droit on imposerait leurs idées

au corps enseignant. Y a-t-il une vérité définitive sur Jeanne d'Arc, et la critique historique sur ce point n'a-t-elle plus de raison d'être? Au moment où la lutte est engagée avec tant d'apreté contre l'Eglise et l'enseignement congréganiste, nous nous demandons par quelle aberration on ose diminuer ainsi l'Université dans son autorité morale, dans les principes qui font sa force, sa supériorité, qui assurent pour demain son triomphe définitif.

RÉMO.

Le record du Cigare

Les clubmen allemands ont de singulières distractions. Dernièrement, dans un cercle de Berlin, six fumeurs discutaient cette question passionnante : combien de temps au maximum peut durer un cigare allumé?

Un concours fut ouvert, et six ciga-

lumèrent simultanément. Au bout d'une demi-heure, un des fumeurs avait complètement consumé le sien; dix minutes plus tard, deux autres renonçaient à la lutte. Plus expérimentés et meilleurs ménagers de leurs ressources, les trois autres poursuivirent imperturbablement l'expérience. L'un d'eux pourtant dut s'avouer vaincu après une heure quarante-cinq d'efforts; l'avant-dernier tint vingtcinq minutes de plus. Il dut s'arrêter, son minuscule « mégot » commençant à lui brûler les moustaches. Enfin le champion continua à fu-

mer encore vingt minutes et ne s'arrêta qu'après avoir tiré des bouffées du même cigare pendant deux heures et demie, exactement. C'est le record du monde.

Qui le battra?

C'EST BEAU LA GUERRE!

En parcourant les comptes-rendus d'un Congrès international de médecine militaire, où le docteur Seaman, de New-York, s'est occupé du service sanitaire des Japonais en temps de guerre, j'ai trouvé un petit renseignement qui fait rêver.

Le voici dans sa brève éloquence

« D'une façon générale, il faut retenir qu'à la guerre on compte quatre hommes morts de maladie pour un homme tué ou succombant à ses bles-

Qu'est-ce que vous dites de cela ? Ainsi, quand on a parlé de vingt mille hommes morts sur les champs de bataille, chiffre tout à fait modéré pour notre époque, on doit multiplier par cinq pour avoir le total des pertes qu'a réellement subies une armée. C'est tout à fait gentil, et les braves qui, au coin de leur feu, ne rêvent que plaies et bosses, ont tout à fait raison de se moquer des pacifistes.

Le docteur américain prétend que, chez les Japonais, le service sanitaire est extrêmement perfectionné. Les médecins militaires ne se bornent pas à soigner les blessés après une bataille, ils font de la médecine préventive, ils veillent sur la nourriture et la boisson des hommes, les obligent à respecter les lois de l'hygiène ; ils imposent la propreté personnelle et celle des campements, de sorte, ditil, qu'ils sont arrivés à ce résultat, depuis que la guerre est commencée : durant le premier semestre il n'y a eu qu'un pour cent de décès pour cause de maladie; et ainsi, ajoute-til, l'élimination pratique des causes morbides rend virtuellement l'armée dans le pays, exalte Bossuet; que M. japonaise quatre fois plus forte qu'elle

J'aime mieux y croire que d'y aller voir. Et je reste, pour le moment, hypnotisé par ce chiffre : un homme tué représente quatre autres hommes morts de maladie.

C'est beau, la gloire militaire! Cependant, je présère tout de même le commerce des denrées coloniales, que méprise M. Brunetière. Le doux pruneau n'est pas homicide.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Une lettre du général Stæssel

Dans une lettre adressée à son fils, lieutenant à Tsarkoie-Selo, et datée du 14 septembre, le général Stæssel

« Les combattants de Port-Arthur sont encore au nombre de 32.000, en comprenant les blessés et les mala-

» Les munitions sont peu abondantes mais nous suffisent pour l'instant. Nous laissons approcher l'ennemi à courte distance, afin de pouvoir le foudroyer ensuite sous un feu terrible. De cette façon, les munitions ne M. Jules Cazot, sénateur, ancien

M. Milliard combat toute proposition | res, choisis dans la même boîte, s'al- | sont pas gaspillées et le maximun d'effet est produit ».

Prise de la Colline Haute La légation du Japon, à Paris, com-

munique la dépèche suivante: « Tokio, ler décembre, 10 h. 40, matin. - Le commandant de l'armée japonaise de Port-Arthur annonce que l'on a commencé le 30 novembre, à l'aube, de bombarder la colline, haute de 203 mètres, qui domine le port. Les Russes ont résisté vaillamment à des assauts réitéres, mais à 8

Des monceaux de cadavres russes ont été trouvés du côté de l'Est. »

heures du soir les Japonais ont fina-

lement reussi à occuper toute la col-

Sur le Cha-Ho

Les Japonais rétrogradent sur Tsian-Tchan. Tout le territoire situé entre Tsin-Ho-Tcheng et Sin-Tsin-Tin est évacué.

Les hôpitaux étrangers d'Inkéou coopèrent activement au transport de nombreux malades et blessés ja-

En Russie

La municipalité de St-Pétersbourg a voté un crédit de 100.000 roubles en faveur des défenseurs de Port-Arthur et de leurs familles ; elle a décidé, en outre, de demander l'autorisation de lancer un appel dans toute la Russie en vue de recueillir des dons analo-

INFORMATIONS

Les affaires de délation

Le bureau du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, réuni sous la présidence de M. Jean Bourrat, député des Pyrénées-Orientales, a voté à l'unanimité une motion aux termes de laquelle il estime que le gouvernement « ne doit pas hésiter à faire cesser les attaques ou les menaces qui, ouvertement ou par des moyens detournés, sont dirigées contre les meilleurs serviteurs du gouvernement ».

En outre, le bureau du comité exécutif déclare « qu'il ne maintiendra son concours et sa confiance au ministère actuel que s'il défend les fonctionnaires et les officiers républi-

Enfin, la motion demande au gouvernement d'imposer la soumission ou la démission aux fonctionnaires et officiers de tous grades qui manifestent d'une façon quelconque leur antipathie contre la République et ses dirigeants.

Le conseil supérieur de l'Instruction publique

La commission de l'enseignement a entendu jeudi, M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, et les trois directeurs de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur sur la proposition de M. Carnaud tendant à modifier la composition du conseil supérieur de l'enseignement.

Après un échange de vues, le ministre et la commission ont été d'accord pour reconnaître qu'il y avait lieu d'opérer certaines modifications demandées par M. Carnaud.

Le député des Bouches-du-Rhône demande notamment que les instituteurs et les professeurs de l'enseignement secondaire soient représentés en plus grand nombre, et que d'autre part les vœux présentés au conseil fassent l'objet d'un examen minutieux. Sur ce point, il a été décidé que seuls seraient examinés en séance plénière les vœux qui seraient signés par la moitié plus un des membres du conseil.

L'Association gambettiste

L'Association gambettiste a tenu mercredi soir une reunion dans son nouveau local, 35, rue Le Peletier, pour le renouvellement de son bureau, l'organisation de la cérémonie annuelle des Jardies et l'élaboration d'un programme d'action et de pro-

pagande.

ministre, a été nommé président d'honneur. Parmi les nombreux membres d'honneur, tous anciens amis de Gambetta, nous relevons les noms de MM. Etienne, Decrais, Thompson, Delcassé, etc.

Ont été ensuite élus : président de l'Association, M. Deluns-Montaud, ancien ministre; vice-présidents, MM. Ernest Pantz, ancien maire du 12º arrondissement, Bainier, Cazalet; secrétaire général, Emile Labarthe; trésorier, Marcel Gleyers.

L'Association gambettiste a décidé « d'entreprendre une campagne très énergique dans le but de perpétuer le souvenir et les doctrines de trois grands hommes d'Etat, de Gambetta, de Jules Ferry et de Waldeck-Rousseau ».

En l'honneur de Jeanne d'Arc

On annonce que M. Georges Berry se propose de réclamer l'inscription à l'ordre du jour de la Chambre du pro-Jet voté le 8 juin 1894 par le Sénat, et tendant à instituer une fête nationale en l'honneur de la mémoire de Jeanne

Ce projet, qui avait été présenté au Sénat par M. Joseph Fabre, sénateur radical de l'Aveyron, portait les signatures d'un grand nombre de sénateurs, parmi lesquels MM. Loubet, Combes, Fallières, Jean Dupuy, Berthelot, Desmons, Delpech, Magnin, Constans, de Freycinet, Ranc et Cazot.

Incident Déroulède-Jaurès

Dans l'Humanité de jeudi, un compte-rendu était publié sur les incidents provoqués par les potaches du lycée Condorcet; à la fin de ce compterendu, le collaborateur de l'Humanité ajouta en plaisantant : « En attendant l'inévitable télégramme de M. Dérou-

Celui-ci s'est fâché et a adressé aussitôt un télégramme à M. Jaurès dans lequel il injurie de façon grossière, le leader socialiste.

M. Jaurès a répondu à ces injures par le télégramme suivant :

« Ainsi, Monsieur, parce qu'un de mes collaborateurs a parlé de « l'inévitable dépêche de Déroulède », vous m'outragez. A une plaisanterie inof-fensive, vous répondez par l'insulte. Je n'ai pas à discuter votre conception du patriotisme. Il vous plaît de retrancher de la conscience nationale ceux qui veulent que la France rétablisse sa vraie grandeur en travaillant à l'avenement de la démocratie, de la liberté, de la justice sociale et de la paix dans le monde C'est tant pis pour vous.

» Mais je ne puis accepter le ton et la forme de votre dépêche. Je prie deux de mes amis, MM. Gabriel De-ville et Augagneur, députés, de vous demander la réparation qui m'est

La conférence à la Have

La Russie a informé le gouvernement des Etats-Unis que, tout en approuvant cordialement la proposition de M. Roosevelt, relative à une seconde conférence de la Haye, elle considère que le moment n'est pas opportun et suggère l'idée d'un ajournement de la conférence, qui se réunirait quand la guerre actuelle serait ter-

Les révolutionnaires russes

L'Humanité publie une déclaration des partis d'opposition et des organisations révolutionnaires de Russie. Par cette déclaration, les révolutionnaires décident de mettre fin à leurs rivalités en vue de combattre efficacement l'absolutisme russe. Leurs principales revendications sont les suivantes: Abolition de l'autocratie et son remplacement par un régime democratique basé sur le suffrage universel; droit pour chaque nationalité de décider d'elle-même.

Petites Nouvelles

La Patrie annonce que M. Marcel Habert, condamné à 5 ans d'exil qu'il a passés près de Bruxelles, ayant accompli sa peine, rentrera en France le 18 décembre.

- Le roi Oscar, de Suède, a nommé M. Loubet, président de la République, chevalier de l'ordre du Lion norwégien, l'ordre le plus élevé de Norwège.

- Le ministre de la justice a institué une Commission à l'effet de rechercher dans les législations civiles étrangères et dans les travaux parlementaires de la France, les solutions juridiques qui pourraient aujourd'hui prendre une place dans notre code civil. La Commission sera composée d'environ 60 membres.

- Un traité d'arbitrage vient d'être signé entre la Belgique, la Suède et la Norwège.

- Le Président de la Chambre italienne a été élu; c'est le député Marcora qui a été proclamé par 292

- Le froid est très vif en France. On signale de divers endroits de nombreuses victimes.

- Le roi et la reine du Portugal, de retour de Londres, débarqueront le 11 décembre à Cherbourg. Ils séjourneront plusieurs jours à Paris.

- A partir d'aujourd'hui, une note ministérielle fait savoir qu'aucune candidature ni aucune recommandation pour les palmes académiques ne seront reçues, à quelque titre que ce soit, au ministère de l'instruction publique.

- Le jury de l'Yonne a acquitté MM. Monneret, d'Auxerre et Juvanon, de Paris, accusés d'excitation à l'indiscipline militaire.

- Une singulière grève vient de se produire à Berlin: les acteurs du « Petit Théâtre » ont refusé de jouer une pièce parce qu'elle ne leur paraissait pas morale.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Jaurès, dans l'Humanité:

Si la crise d'hier, qui fut à un certain égard une crise morale plus pro-fonde que les crises politiques, a ce résultat de donner au gouvernement une homogénéité plus forte, une action réformatrice plus vigoureuse ; si tous les ministres comprennent enfin qu'à jeter par-dessus bord les fonctionnaires républicains ils ne font que multiplier autour du navire les requins de la réaction, la journée d'hier n'aura pas été perdue.

Revue de la presse locale

Du Quercinois, au sujet de l'acte de

Syveton ne se laissera griser par aucune louange, abattre par aucune attaque. Ce penseur n'a pas recher-ché par goût ou par entraînement les luttes du forum; mais, y ayant rencontré le peuple inquiet de l'éclipse momentanée de son histoire, il lui a apporté la belle lumière de la tradition, le feu sacré de l'espérance et, dans un admirable mouvement, il lui a montré comment on chatie un ignoble ministre.

Ce généreux exemple, jeté dans les sillons de la vieille terre natale, a produit une riche moisson d'honneur (!!!!).

CHRONIQUE LOCALE

Offres et demandes d'emplois

A dater de ce jour, Le Journal du Lot insèrera dans ses colonnes sous la rubrique : « Offres et demandos d'emplois », toutes les demandes et offres d'emplois qui lui seront adressées.

L'insertion en sera gratuite.

CHARLATANS DU PATRIOTISME

Vous les connaissez ces charlatans! Ce sont les cléricaux-nationalistes qui exploitent le patriotisme comme on pourrait faire d'une baraque de foire. Ils en ont fait le théâtre de leurs pîtreries politiques.

Mais nous avons bien souvent démontré qu'il n'est pas d'internationalistes plus dangereux que ces sujets romains, dont le chef suprême est aujourd'hui italien, demain espagnol, après-demain allemand, jamais français. Il n'y a pas de plus mauvais français que les cléricaux.

Chez eux, rien ne passe avant leurs haines politiques. Un de nos confrères réactionnaires vient de nous en donner un nouvel exemple.

Dans un article paru dimanche dernier, notre confrère parle des fiches que le ministère de l'agriculture, d'accord avec le ministère de la guerre, vient d'adresser aux communes, pour l'établissement d'une statistique agricole qui s'accomplit chaque année par les soins des administrations municipales. Sur cesfiches les propriétaires sont priés d'indiquer quelle étendue de terre ils ont ensemencée en blé, avoine, seigle, etc. Une fois remplies, ces fiches sont déposées à la Mairie.

Ce travail, on le comprend, a pour but de faire connaître d'une façon très précise à l'administration militaire de quelle ressources elle pourrait disposer pour le ravitallement des troupes en cas de mobilisation, après prélèvement des approvisionnements nécessaires aux besoins de la population civile. . shisimon and iss' in un

Il est donc d'un intérêts capital pour la Défense Nationale. C'est grâce à ce travail que l'Intendance pourrait assurer d'une façon certaine le ravitaillement des troupes. Il s'agit, en réalité, de lui fournir les moyens de pourvoir à la nourriture des soldats qui partiraient pour défendre la France.

Eh! bien, la feuille nationaliste engage les propriétaires à ne pas fournir ces renseignements, parce que, dit-elle, le gouvernement n'a d'autre but que de connaître leurs ressources pour l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Le voilà, leur patriotisme et leur amour de l'armée! Ce sont ces mêmes gens qui crient depuis cinq ans qu'on désorganise la Défense Nationale. On peut yoir par cet exemple, quel souci ils en ont de la Défense Nationale.

argument électoral, pour combattre la République. La Défense Nationale, cela ne sert qu'à assaisonner leurs boniments et leurs mensonges dans les réunions publiques. Mais croire qu'ils sont capables de leurs sacrifier, ne fut-ce qu'un instant, leur haines et leurs rancunes, ce serait mal les connaître, c'est-à-dire les croire sin-

Dans l'armée, ils n'ont jamais vu qu'un instrument de force pour servir leurs desseins et c'est pourquoi ils la veulent cléricale et réactionnaire. Mais s'il ne s'agit que d'une arme aux mains de la République pour la défense de la patrie, ils ne s'en soucient guère.

La preuve ils la fournissent chaque jour et l'exemple de la feuille cléricale est convaincant. On leur demande simplement de collaborer par des renseignements précis à l'œuvre de Défense Nationale. Quel est leur premier soin et leur unique souci ? Rechercher si leurs intérêts politiques ne s'opposent pas à ce qu'ils répondent. Et s'ils croient voir - à tort du reste - que les intérêts de leur parti et celui du pays ne sont pas d'accord, sans une hésitation, sans un regret, ils refusent les renseignements demandés. Leur patriotisme, voyezvous, çà vaut leur vertu. On peut les additionner; au total çà donne : Rien!

Eh! bien, nous disons aux braves gens de la campagne qu'il s'agit là, uniquement, de renseignements utiles à la Défense Nationale. Les fiches à remplir restent dans la Mairie de chaque commune et n'ont aucun rapport, si lointain soit-il, avec l'impô sur le revenu. Nous ne saurions trop les engager à ne pas gêner l'œuvre des commissions chargées de recueillir ces renseignements.

Qu'ils n'écoutent pas les conseils des cléricaux et des nationalistes. Pour être bon français et vraiment patriote il ne faut pas leur ressemrenooni mon un Estan

LE PROJET ROUVIER

Toutes les fractions du parti républicain n'ont pas accueilli le projet Rouvier avec le même enthousiasme: trop timide, aux yeux de quelquesuns, il passe, auprès de certains autres pour révolutionnaire.

Il est permis de penser toutefois qu'une réforme complète des quatre contributions directes et l'établissement de l'impôt général sur le revenu tel que le concevait M. Doumer, eût rallié, non seulement l'extrême-gauche socialiste, mais encore les dissidents de l'ancien cabinet et leurs aco-

Ce qu'ils reprochent à la proposition gouvernementale c'est de laisser subsister, sous l'épithète fastueuse dont se fatiguent depuis dix ans nos oreilles, l'ancienne contribution mobilière qu'elle prétend supprimer.

Tant que la déclaration ne sera pas devenue un principe de notre droit fiscal, l'on sera bien réduit en effet, pour établir une base de perception, de multiplier par un cœfficient factice le chiffre, encore plus arbitraire, qui représente la valeur locative de nos habitations.

Comme le loyer reste un insuffisant indice des fortunes privées et que les nécessités familiales obligent parfois à des sacrifices que la gêne pécunière interdirait par ailleurs, l'impôt continuera de frapper au hasard, favorisant tel petit bourgeois mal logé de nos campagnes, écrasant tel professeur besogneux de nos villes.

La franchise exigerait, somme toute, qu'au lieu d'enfler, en capitalisant par dix, des chiffres ainsi superficiellement obtenus, on laissât subsister simplement la contribution mobilière.

Car s'il est nécessaire d'affirmer les principes, en matière d'enseignement, ou de politique générale par exemple, M. Rouvier doit-être le premier à sentir qu'un bon principe ne sauve pas

un mauvais impôt. Outre cette critique fondamentale et a priori, il semble bien que la pratique n'ait pas donné pleine satisfaction au gouvernement.

Cahors et Cénevières, dans le département, ont eu l'honneur du coup d'essai : ce ne fut pas un coup de maître.

A Cénevières l'application permit de constater des effets inattendus, l'impôt devenait plus lourd pour les petits propriétaires, et loin d'apparaître comme un allègement pour les travailleurs pauvres il augmentait leurs charges dans des conditions à la fois injustes et dangereuses, - (c'est là une affirmation de notre aimable collaborateur que nous n'avons pas les moyens de contrôler).

Il serait de mauvais goût de juger définitivement une tentative passagère, une expérimentation plus longue pourrait révéler des mérites qui assureraient pendant longtemps peut-être la vie du nouvel impôt. Mais ces mérites, croyons-nous, seraient exactemen ceux de la contribution mobilière et de l'impôt sur les portes et les fenê-

A quoi bon changer le nom si la chose subsiste et si notre système fis-

Le patriotisme n'est bon que comme | cal continue d'être fermé aux grands | souffles de pitié et de justice sociales qui ont pourtant renversé, en France, beaucoup d'institutions iniques, et fait à la sévérité de nos lois une belle évolution vers l'équité.

MATHOS.

CAHORS

LA TOUR DU PAPE JEAN XXII

On a beaucoup parlé, chicané sur cette vieille tour qui menace toujours d'une brique le crâne de l'inoffensif passant qui s'aventure dans la rue St-Barthélemy: on se souvient des discussions violentes, passionnées, auxquelles elle a donné lieu.

Les habitants du quartier Labarre demandaient que des réparations fussent faites dans le plus bref délai possible à cette tour ; le Conseil municipal s'y refusait : l'Etat ne voulait pas payer : le Conseil général répondait : « Ces dépenses ne m'incombent

Depuis plus de dix ans, les mêmes réponses étaient faites à chaque nouvelle demande de réparations.

Et les pétitionnaires étaient dans les transes: un de ces quatre matins, vous allez voir, disaient-ils suppliants, on nous trouvera écrabouillés sous un amas de décombres : la tour branle, elle va tomber.

La municipalité enregistrait les plaintes mais n'en tenait aucun compte: « La tour du Pape Jean XXII appartient au département », répondaitelle invariablement. Et le Conseil général répliquait à la ville : « mais non, elle vous appartient, dans tous les cas, nous vous la donnons »; et l'Administration des beaux-arts restait impassible.

La ville cependant aurait fait des concessions: elle aurait pris à sa charge une part des dépenses nécessitées . par les réparations à la tour : mais avec raison, elle demandait que le Conseil général voulût bien lui accorder une subvention.

Par la voix et sur les observations de M. Vival, le Conseil général répondait: « Nous n'avons pas d'argent pour vous. »

Et la tour du Pape Jean XXII menaçait toujours d'une énorme brique le crâne du passant qui s'aventurait dans la rue St-Barthélemy.

Enfin, une solution est intervenue: infortunés habitants de Labarre, réjouissez-vous, réjouissons-nous.

Grâce à M. Combarieu, conseiller municipal, la tour du Pape Jean XXII sera réparée : la ville a voté une somme de 2.918 francs et l'administration des Beaux - Arts fournira le complément de la dépense qu'exigeront les réparations.

Et le Conseil général ? il ne donnera

Réjouissons-nous cependant de la bonne solution intervenue et remercions-en nos édiles.

Après tant d'années où de si nombreuses pétitions, supplications étaient restées vaines, le conflit élevé au sujet de ce vilain monument entre le département et la ville va prendre fin, à la satisfaction des pétitionnaires, et à la grande joie des archéologues qui auraient vu avec regret disparaître la vieille tour....

Mais, en vérité, cette masse énorme, encombrante, mérite-t-elle de rester debout?

Louis BONNET.

CES BONS CLÉRICAUX

Nous entendons chaque jour les réactionnaires et les cléricaux protester, au nom de la liberté, contre le gouvernement. Ils se sont fait tout particulièrement une spécialité de la défense des droits du père de famille.

Eh bien, savez-vous comment ils la respectent eux, cette liberté? Ecoutez cette histoire vraie et récente :

Ces jours derniers, un marchand de couvre-chefs, très galbeux et clérical fanatique, interpellait une malheureuse femme et lui tenait le langage suivant : « Madame, au nom de la société charitable dont je suis le secrétaire, je vous informe que si vous n'envoyez pas immédiatement votre enfant chez les frères, nous vous supprimons le bon de pain de 2 kilos que nous vous donnons chaque semaine. » (sic).

Et le bon frère défroqué se présentait aussitôt et emmenait l'enfant.

Voilà le fait; il est d'une rigoureuse La Société en question est la Socié-

té St-Vincent-de-Paul.

LA QUESTION DE L'ELECTRICITE

Mme Gayral a adressé au Conseil municipal de Cahors la lettre suivante que nous publions à titre de docu-

Monsieur le Maire, ab amebiens

Messieurs les Conseillers municipaux, Nous avons pu voir avec étonnement dans certains journaux, que les propagateurs du tunnel sous La Barre prétendaient que l'exécution d'un pareil tunnel procurerait à Cahors une usine de mille chevaux de force.

Animés du désir de faire bénéficier

Cahors, dès l'été prochain, des avantages de l'énergie électrique, sans rechercher la spéculation, et avec des moyens sûrs, nous croyons devoir protester contre de pareilles assertions.

Nous déclarons formellement que l'exécution d'un pareil tunnel permettrait seulement de créer une usine de cent chevaux environ en énergie électrique, ce qui est insuffisant pour Cahors; et que dans toutes les assertions produites jusqu'ici, on néglige de tenir compte des pertes de charge - pente du tunnel - dues à la longueur du tunnel, à la vitesse qu'il serait nécessaire de donner à l'eau, aux mouvements tourbillonnaires, à la dépression sur les tur-bines : ce qui réduit la hauteur de chute dont disposerait cette usine à 2 m. 50 au maximum.

On connaît, d'autre part, les difficultés d'execution que présente cette con-

En conséquence, nous avons l'honneur de proposer au Conseil municipal de Cahors de vouloir bien soumettre cette question à un ou trois ingénieurs de l'Etat chargés du contrôle des installations électriques.

Nous offrons de payer les honoraires qui seront dus à ces ingénieurs si nos observations ne sont pas fondées.

Nous sommes persuadés que si le Conseil municipal désire faire aboutir cette question, il donnera satisfaction à notre demande et nous le prions de bien vouloir agréer l'expression de notre devoue-

Signé, Madame GAYRAL.

Cette proposition ne nous paraît pas nuire au projet soumis au Conseil par M. l'abbé Magne, au contraire ; elle n'est qu'un moyen pour le Conseil d'agir en toute confiance et toute sécurité, car tout le monde désire qu'un projet aussi important et aussi favorable pour Cahors que celui du stunnel de Labarre obtienne un bon résultat. Mais il ne faut pas agir à la légère.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, Mme Laborie, institutrice à Corn, est nommée à Planioles en remplacement de Mlle Lacalmontie.

Mlle Lacalmontie, institutrice à Planioles, est nommée à Guirande, (com· mune de Felzins) en remplacement de Mlle Guillien.

Conseil départemental

Séance du vendredi 2 décembre 1904 Etaient présents : MM. Roques, inspecteur d'académie ; Daffas, Larnaudie, Talou, conseiller généraux ; Villadieu, Capdeville, inspecteurs primaires; Mergier, directeur de l'école normale ; Vidal, Bouyé, directeurs d'école; Mlle Boyé, directrice d'école. Le Conseil statue sur les affaires

suivantes: Puyjourdes. - Opposition à l'ouverture d'une école primaire élémentaire mixte par Mlle Coufin. Opposition

Douelle. - Groupe scolaire: Substitution d'un nouveau projet au projet

approuvé par M. Ministre. Rejeté. Cajarc. - Procédure d'office pour l'acquisition ou la construction d'un immeuble destiné à l'installation de l'école publique de filles. Avis favo-

Ecole spéciale de Saint-Cyr

Par décret ministériel, MM. Barrière et Richard, reçus à l'école militaire spéciale de Saint-Cyr, ont été nommés titulaires d'une bourse avec trousseau à la dite école.

29 En Cassation

On se souvient du procès pour coups et blessures intenté, il y a un an, devant le tribunal correctionnel, par la dame Rigal contre la dame Barthélemy. Le tribunal de simple police ayant été saisi en même temps par le ministère public, M. le juge de paix se déclara incompétent.

Cette décision, ayant été déférée à la Cour de cassation par la dame Rigal, vient d'être annulée par arrêt du 11 novembre dernier.

Le tribunal correctionnel va done avoir à juger cette affaire à l'une de ses prochaines audiences.

Me Lacaze plaidera pour Mme Rigal et Me Martin pour la dame Barthélemy.

Un Procès clérical de lorg a

Il y a trois ans, M. Belvèze, archiprêtre de la cathédrale de Cahors, mourait en laissant comme héritier M. l'abbé Desbons, curé de Lamadeleine, son neveu.

Ce dernier prétend avoir acquis la certitude que la somme rondelette de 180,000 francs aurait été détournée de la succession de son oncle, et il en demande la restitution à deux chanoines et aux vicaires.

Ce procès, qui fera grand bruit dans les hautes sphères cléricales, se plaidera devant le tribunal civil de Cahors le 14 décembre prochain.

M. Desbons, qui est aujourd'hui prêtre libre, retiré à Caussade (Tarnet-Garonne), a confié ses intérêts à M. Lacaze, avocat. Les chanoines ont chargé Me Martin de leur défense.

Parti socialiste

Les citoyens E. Dèzes et L. Marmiesse, conseillers municipaux, informent les électeurs qu'ils se tiendront à leur disposition dimanche matin 4

décembre de 10 heures à 11 heures 1/2 dans une des salles de la mairie.

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïpue

Les membres du cercle de la Jeunesse républicaine laïque de Cahors sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu, le dimanche 4 décembre courant au siège social (Mairie), à 2 heures 1/4 du soir.

Ordre du jour:

Compte-rendu de la fête de Caillac. Communication importante (Congrès de Nimes).

Fédération des J. R. du Lot. Paiement des cotisations.

Communications diverses. Présence indispensable.

Le Secrétaire.

Veloce-Sport Cadurcien Les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale, qui aura lieu le mardi, 6 décembre, à 8 h. 1/2, au siège du

club (grand café Tivoli). Ordre du jour:

1. Maintien ou suppression du banquet pour l'année 1904;

2º Projets pour 1905; 3º Questions diverses;

4º Fixation de la date pour les élections du Bureau et du Conseil d'admi-

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 26 novembre au 5 décembre 1904

Ramelan Naissance Grange, Geneviève-Laure-Edith, rue de l'Hotel-de-ville, 6.

Rubio, Jules, place des Consuls, 16. Beyssen, Yvonne-Pauline-Henriette, rue des Capucins, 3. Bru, Jeanne-Marie-Louise, à Labé-

raudi. Cassagne, Jean-Albert, place de la Croix, à Cabessut.

Publications de Mariage

Servant, François-Edouard, employé au chemin de ser, et Dorius, Marguerite-Victorine-Alexandrine s. p. Touriol, Baptiste-Eugène-Marc, sergent rengagé au 1er régiment de zouaves, et Rigal, Rose-Louise, couturière.

Dulom, Joseph, toréador, et Barès, Berthe-Madeleine, valiseuse. Décès

Teulière, Antoine, Menuisier, 65 ans, rue du Tapis-Vert, 17. Varène, Catherine, 83 ans, s. p, à

l'Hospice. Maniol, Augustin, 75 ans, s. p, å l'Hospice.

Couailhac, Alfred-Jacques, soldat au 7me de ligne, 22 ans, à l'Hospice. Portail, Gabine, surnommée Bricou,

Julie, 76 ans, célibataire. Maigne, Paulin, charpentier, 24 ans,

à l'Hospice. Veluire, Théophile Henri, adjudant en retraite, 39 ans, rue Jean-Vidal, 13. Feydel, Jean, charbonnier, 47 ans à l'Hospice.

Arrondissement de Cahors

of ub sinchis Catus aus ioi al a repr

Le temps qu'il fait. - Depuis une huitaine notre paysage, à l'instar de bien d'autres, est recouvert d'un manteau d'hermine de 10 à 15 centimètres d'é-paisseur. Le soleil qui ne nous a faussé compagnie qu'aujourd'hui vendredi, s'est montré impuissant, sauf aux endroits les plus abrités, à liquésier cette eau cristallisée. Bien beaux étaient en effet les cristaux neigeux qu'un froid de 13° nous a permis de contempler. C'est lundi dernier que le froid a atteint son

maximum d'acuité. Depuis, le thermomètre avoisinait 10° environ à peu près chaque jour sauf vendredi (5º degré comme minima) gràce à un ciel couvert et à une modifi-cation du courant aérien. Le baromètre s'est mèlé aussi à la partie et a subi aussi une assez forte dépression. Pourvu que la résultante de tout cet ensemble ne soit pas une nouvelle chute de neige! S'il en était ainsi, malheur aux pauvres voyageurs qui ont déjà pas mal de peine à se frayer un chemin parmi les routes toutes enfarinées. Peu privilégiés aussi sont les ruraux qui n'ont seulement pas fini leurs semailles mais qui encore sont privés d'eau.

Espérons que tout rentrera dans l'ordre sous peu.

de le faire au lycuodnid

Suicida. - Vendredi dernier, le sieur C..., dont le moral avait reçu une forte atteinte depuis une très grave maladie qu'il avait eu l'an dernier, a attenté à ses jours en se pendant au toit d'un hangard situé en face de son habitation. Après l'enquête légale, le permis d'in-humer a été délivré et la cérémonie funèbre a eu lieu dimanche 27 novembre, avec le concours de la majeure partie de la population dont le pauvre égaré était

Monteuq

Les tramways. - Nous recevons d'un habitant de la vallée du Lindou une communication relative à la question des tramways. Ainsi que nous l'avons déjà dit, c'est aux municipalités intéressées à s'occuper de la question. Qu'elles provoquent une réunion à laquelle elles invitagient leurs divers aquelle elles inviteraient leurs divers représentants, que les conseils munici-paux prennent des délibérations concernant cette affaire; qu'on nomme une

commission chargée de défendre les intérêts de la région auprès des pouvoirs

publics. Voilà notre avis. Aux hommes d'initiative à prendre la tête du mouvement et à savoir profiter de la bonne volonté qu'ils ne peuvent manquer de trouver auprès de nos re-

Inutile d'ajouter que le concours du Journal du Lot est acquis à tout ce qui pourrait contribuer à faire disparaître les malentendus qui ont pu exister dans notre canton.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Une Lettre de M. Larnaudie

LES EVENEMENTS DE FIGEAC

M. Larnaudie, conseiller général de Cajarc, a publié, dans la Dépêche, les réflexions que lui ont inspirées-les événements de Figeac, et son amitié, et sa reconnaissance pour M. Vival.

C'était son droit. Mais l'entrefilet dont M. Larnaudie est le signataire est trop rempli de réticences, de on dit, de on, de sans doute pour que nous n'y répondions

Cet entrefilet ne s'adresse pas spécialement à nous, sans doute; il n'est pas particulier, peut-être; il vise tous ceux qui n'ont pas approuvé, les yeux fermés, M. Vival.

Or nous sommes de ceux-là, comme nous serons toujours de ceux qui préfèrent les principes aux hommes et qui ne soutiennent les hommes que pour les principes qu'ils représentent.

Ceci dit, nous nous demandons où veut en venir M. Larnaudie quand il parle « d'équivoques, d'actes loyaux présentés sous un faux jour, de « on dit » savamment exploités...» etc., etc.

Et nous ne comprenons pas ce que vient faire, dans son entrefilet, la phrase de Jaurès stigmatisant les indépendants, les ambitieux qui guettent le portefeuille de M. Combes.

Mais là, pas du tout, nous ne comprenons pas, car, s'il faut à M. Larnaudie des explications, nous lui déclarons que nous ne sommes pas en peine de lui en fournir, pour prendre la défense, pour légitimer l'attitude observée par les vrais républicains à l'égard de M. Vival.

D'abord, qui a déchaîné le vent de discorde sur le parti républicain? M. Larnaudie l'ignore-t-il? Qui, dans ce canton même de Cajarc, a permis à la réaction de s'établir? M. Larnau-

die le connaît-il? Ceux qui ont combattu M. Vival sont-ils des réactionnaires? Ont-ils fait abstraction de leurs principes pour soutenir une cause personnelle? Sontce MM. Cocula, Pauliac, Bruel, Loubet, Pezet, qui ont ouvert les hostilités?

Ces honorables citoyens ont-ils essayé un instant de diminuer la personnalité de M. Vival tant que celuici a lutté contre la réaction?

Y a-t-il eu une question personnelle soulevée par ces honorables citoyens contre M. Vival?

M. Larnaudie sait le contraire. Les indépendants combattent pour des principes et veulent le triomphe de ces principes; les élus pour eux ne sont rien ; ils ne valent que par les principes qu'ils soutiennent. Du jour où les élus font abstraction de leurs principes, les indépendants se fâchent et vont à d'autres hommes qui parais-

sent plus fermes, moins personnels. Et, nous le répétons, nous ne comprenons pas des lors l'intervention de Jaurès dans l'entrefilet de M. Larnaudie.

La place de Jaurès n'est pas là: Jaurès flétrissait des ambitieux qui combattent même leurs principes parce qu'un homme - M. Combes défend ces principes; tandis que les indépendants du Lot ont combattu M. Vival parce que M. Vival, à Figeac, ne défendait plus les principes qu'il avait promis de soutenir.

Car, lorsque M. Larnaudie parle d'équivoques, eh oui, il a raison, s'il ajoute qu'un homme politique a une attitude équivoque quand il est rouge à Paris et blanc à Figeac.

M. Larnaudie n'a peut-être pas songé à cela: pour lui, M. Vival, c'est la République, et la République, c'est M. Vival.

Mais M. Larnaudie est un homme de principes: pour lui, les questions de détails, de tactique et d'opportunité, les divergences de vues, bah, qu'est-ce que tout cela ? des détails qui ne doivent pas faire perdre de vue les questions de principes.

Eh bien, la théorie de M. Larnaudie n'est pas la nôtre; elle ne sera jamais celle des vrais républicains : Ce que M. Larnaudie appelle des détails, il nous plaît, au contraire, de les appeler des écarts dans l'attitude à suivre, des capitulations de conscience, car beaucoup de détails comme ceux qui ont obligé les républicains à combattre M. Vival, finissent par devenir un système, une stratégie, contraire aux principes républicains.

Oui, que dirait M. Larnaudie, si un

jour, un homme politique, ferme radical, radical-socialiste, mû par un sentiment de bienveillance extrême pour un ami, présentait à des élections quelconques, un candidat réactionnaire contre un candidat radical?

Que dirait-il, si cet homme politique toujours par faiblesse ou par bienveillance extrême soutenant l'école congréganiste en refusait la laïcisation ? Que ferait-il encore, si cet homme politique ne prenait conseil que de son curé et l'appelait même à prendre part au sein du conseil du bureau de bienfaisance d'une commune?

Que ferait-il encore, si cet homme politique, pour une raison ou pour une autre refusait de s'associer au vote d'une adresse de félicitations présentée en faveur d'un ministère aussi républicain que celui de M. Combes?

M. Larnaudie blâmerait cet homme politique, et lui contesterait son titre de radical; dans tous les cas, il crierait avec raison, à l'équivoque, à la

déloyauté. Eh bien mais, c'est ce qu'ont fait les républicains à l'égard de M. Vival; nous n'insistons pas, chacun le sait, le reconnaît: tous les républicains

s'en félicitent. Question de détail, question d'opportunité, cela, dit M. Larnaudie? Un coupable, c'est vrai, trouve toujours un bon défenseur et un défenseur trouve toujours des arguments.

Sans doute, nous comprenons que M. Larnaudie voie avec peine la lutte menée contre M. Vival.

C'est un sentiment personnel qui l'honore mais qui n'a aucune valeur dans une discussion, dans une lutte de principes seulement.

Tous, M. Larnaudie, nous sommes d'accord, pour affirmer que M. Vival a été un excellent républicain, qu'il a toujours lutté contre la réaction; et certainement tous, nous espérons, que ce n'est pas la petite piqure faite à son amour-propre qui l'empêchera à l'occasion de refaire son devoir.

Mais M. Vival a plus considéré les électeurs comme des serviteurs que comme des amis, il a trop cru que sa volonté le briserait les efforts des «indépendants » qui voulaient réagir contre « des équivoques et des actes contraires aux principes républicains »; par excès d'autoritarisme, par dépit, il s'est séparé de ses amis qui ne voulaient pas dévier de leur ligne de conduite politique; M. Vival a lutté, il a été vaincu.

Et que l'on ne vienne pas agiter à nos yeux le spectre de la réaction et crier qu'en face des forces cléricales, I'on doive s'incliner; il y a trop longtemps que l'on nous dit : devant le « drapeau » il faut taire les protestations, calmer les colères, observer la discipline.

Siles républicains de Figeac s'étaient inclinés cette fois encore, eh bien M. Larnaudie, ils introduisaient un clérical au sein du Conseil radical : ils ne l'ont pas voulu, ils ont bien fait, car ils ont compris qu'un premier pas fait dans la voie suivie par M. Vival pouvait les entraîner trop loin et les obliger à accepter d'autres cléricaux.

L'expérience a été déjà faite, M Larnaudie, on a vu trop souvent de bons républicains, par sympathie, par indulgence, accorder l'investiture à des cléricaux et les admettre parmieux, et l'on a vu ensuite ces cléricaux chasser les républicains, puis se parant d'une étiquette plus flamboyante faire le jeu de la réaction.

Le jésuite, qui a pu pénétrer dans la place, sait s'y prendre pour s'y maintenir et y faire entrer les siens qu'il n'oublie jamais.

Non, si l'élection de Figeac, a réjoui les réactionnaires, eh bien, tant pis; le résultat ne leur a pas été favorable; ils s'en apercevront.

Les réactionnaires jouaient un rôle que les républicains de Figeac ont bien compris: ils criaient: sus à Vival, mais c'était dans l'espoir que les républicains, auxquels on parle toujours de discipline, de drapeau, voyant la réaction faire chorus avec eux, se seraient retournés et auraient fait leur soumission.

Non, elle était trop grosse, celle-là: pour une fois, on ne s'y est pas laissé prendre : tant mieux ; et le résultat a prouvé que l'on avait raison.

Car les réactionnaires n'ont pas lâché M. Bousquet-Pontié: les ouvriers de Figeac n'ont pas hué M. Pezet. Le soir des élections, si nos renseignements sont exacts, ils ont acclamé au contraire son succès, et se sont félicités de l'échec du candi-

dat de M. Vival. La réaction peut donc se tenir aux aguets : à Figeac elle a des chances de s'y tenir longtemps, mais à la condition que des tentatives comme celle

de M. Vival soient déjouées. Le résultat dernier nous donne bon espoir qu'elles le seront toujours.

Et nous n'exprimons qu'un vœu: qu'elles le soient également partout, et la République s'en portera bien mieux; elle n'aura plus à craindre et les défections, et les revirements, et les trahisons.

LOUIS BONNET.

La Sainte-Barbe. — Les mineurs des houillères du Lot (Buzac et le Soulié)

célèbreront la fête de Sainte-Barbe demain dimanche 4 décembre. Le banquet sera servi à midi, à l'hôtel de la Croix-Blanche, tenu par M. David.

Le parricide de Lagarrigue. — Nos lecteurs se rappellent la condamnation à mort de Gabriel Brugoux, prononcée par la cour d'assises du Lot, et la commutation de cette peine en celle des travaux forcés à perpétuité. Nous apprenons que ce détenu vient de mourir à la

Le froid. - Nous subissons depuis quelques jours une température vraiment anormale. Le thermomètre est descendu pendant la nuit à 12 et 14

Depuis l'hiver si rigoureux de 1870-1871, jamais le froid n'avait sévi avec autant d'intensité sur notre ville. Dans les mines de La Curie et de Fèges, on a suspendu les travaux. Il est à souhaiter pour les ouvriers de la ville et pour les ouvriers agricoles que l'adoucissement de la température leur permette de re-

prendre leurs travaux. Etat civil du mois de novembre:

Naissances : Gaston-Jean-Rodolphe Mercié, Alphonse-Frédéric Boutaric, Eugénie Bonjean, André-Joseph Oustric. Mariages: Jules Delprat, cultivateur et Adèle Farganel, sans profession; Pierre Lapierre, maçon et Rose Péjourié, sans profession; Louis-Joseph Granier, employé au chemin de fer à Angers et Antonia Caray, sans profession ; Frédéric Bedou, journalier et Léa Dardenne sans

Décés: Ida Rouquette, un mois et de-mi, Saint-Georges; Marcel-Fernand Traversac, 8 ans et demi, Lavayssière; Julie-Marie Caillol, 64 ans, sans profession, au Drouzou; Marie Vayssie, sans profession 54 ans, Lescombes ; Jacques Pourceille, cultivateur 78 ans, hospice; Marie-Emilie Lagarrique, dite Irma, sans profession, rue Clermont; Marie-Jeanne Cadiergues, 5 ans, rue Bonhore; Louis-Benoît Lacombe, marchand de mercerie, 76 ans, rue de Claux ; Louïs Fabrègues, cultivateur 66 ans, hospice Françoise Poujade, sans profession, 82 ans, rue du Collège; Catherine Blanquies, sans profession 70 ans, hospice; Jeanne Vedrunes, sans profession 77 ans, hospice; Marie Tarayre, sans profession 74 ans, hospice.

Bretenoux

Nécrologie. - Un brave et honnête homme, le citoyen Delprat, vient de s'éteindre doucement dans ses 87 ans. Quoique sa vie ait été modeste il n'en

a pas moins été un bon et excellent républicain, victime du coup d'Etat, il a su jusqu'à son dernier souffle rester ferme dans ses convictions.

Que sa vie serve d'exemple à ces jeunesses, que l'on cherche par tous les moyens, à ravir à la République, qu'ils s'attachent à marcher sur les traces de ce vieux vétéran, qui a été jusqu'à la mort, fidèle à sa foi républicaine. Qu'ils puissent devenir eux aussi, les dignes fils de ceux qui, pour vivre libres, ont fait la grande Révolution.

Quant à nous, vieux républicains nous ne pouvons qu'admirer cette vie si bien remplie; nous saurions aussi, s'il le fallait encore, donner l'exemple de fidélité aux vieux dogmes républicains, nous sommes prets a lutter pour eux, sans souci de ce qui pourrait en résulter. osant défier les sprisons et l'exil même que pourrait nous octroyer un César

Accidents. - M. Amédée Lacam, propriétaire, était en train de couper un arbre, quand tout à coup la corde qu'il tirait pour le faire tomber se rompit, entrainant M. Lacam, qui, dans sa chute, s'est fracturé une jambe.

Mme Maria Fontanille qui, il y a à peu près un mois, fut victime d'un accident de voiture dans lequel elle eut l'épaule droite brisée, passait mardi en face de la maison Camperos. A ce moment on était en train de lancer des bûches de bois dans la rue; la malheureuse femme croyant qu'on l'avait apercue, traversa la rue quand même, au même instant une bûche vint lui tomber sur la tête lui faisant une grave blessure. La malheureuse femme tomba évanouie sur le pavé Relevée immédiatement, on constata que l'épaule droite était de nouveau démise. Elle en sera quitte avec de longsjours

Puybrun

Rappel aux Lois. - Les contribuables de la Commune de Puybrun se plaignent d'ailleurs, d'ignorer la date et la teneur des délibérations du Conseil municipal.

La loi du 5 avril 1884 porte cependant « art. 54 » que les séances du Conseil municipal sont publiques. Comment pourraient-elles l'être du moment que les convocations ne sont très souvent faites que verbalement et la veille ou le matin même de la réunion, sans indications d'ordre du jour ou sous la simple rubrique « questions diverses ».

La même loi porte cependant « art. 48 » que « la convocation est mentionnée au registre des délibérations, affichée à la porte de la Mairie et adressée par écrit et à domicile trois jours francs avant celui de la réunion ».

Il nous semble encore que tout contribuable a le droit de connaître le compterendu de ces délibérations où se discutent ses intérêts et que la même loi spécifie que « le compte-rendu de la séance est dans la huitaine affiché à la porte de la Mairie » « art. 56 ».

Cela se fait-il à Puybrun ? Jamais pouvons-nous affirmer. M. le Maire convoque son conseil quand bon lui semble. et la session ordinaire de novembre a même cette année été suprimée ou remise à plus tard ; il passe parfois outre aux délibérations de ce même conseil.

En un mot et pour résumer, il est le seul maître et nous sommes à Puybrun sous le règne du bon vouloir. Un groupe de contribuables.

seiled seis enn Glanes

On nous écrit :

Il nous semblait que le rôle du maire dans une commune était de s'efforcer de traiter au moins avec justice ses admi-

nistrés et d'avoir pour eux plutôt des | Neuve», Adolphe Brisson. - Les Conseils | sentiments d'ami que d'ennemi.

Le maire de Glanes ne comprend pas ainsi son rôle Ainsi, récemment, il fit dresser contre deux personnes inoffensives de la commune des procès-verbaux pour des faits insignifiants, si insignifiants du reste, que le tribunal correctionnel de Figeac ne les a pas retenus. Et pourtant si nous en croyons des renseignements précis, M. le maire aurait bien voulu et a fait ce qu'il a pu pour obtenir une condamnation contre ses deux administrés.

Heureusement ce fut en vain! « Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ». Depuis, la terreur règne dans notre commune; on ne s'aborde plus que par ces mots : a-t-on dressé procès-verbal? Cette mansuétude de notre bon maire à déjà trouvé récompense : il la tellement d'amis que chaque propriétaire se hâte de lui înterdire la chasse dans sa propriété; le voilà réduit à chasser sur les routes communales.

Voyons, Monsieur le maire, puisque vous désirez les mœurs paisibles et pures dans notre commune, adressez-vous à ceux qui sont turbulents, égrillards, etc., etc. Alors vous n'en trouverez aucun dans la commune; ceux contre lesquels vous sévirez, pourraient être seuls vos amis. Alors, restez tranquille, Monsieur le maire, s. v. p., et croyeznous, Monsieur le maire, laissez la la mairie cause de tant d'ennuis. Personne ne le regrettera du reste et votre adjoint lui-même n'en serait pas faché.

Un électeur de Glanes. ates often and added

XING BU B Cajarcidnas Chute grave. - Mardi dernier, Mm veuve Pons était occupée à garder ses moutons au lieu dit « Fin-du-Monde, » vers 3 heures de l'après-midi. Voulant surveiller son petit troupeau, elle avança sur la crête du rocher, son pied glissa et elle tomba d'une hauteur de 10 mètres

M. Baptiste Delsériès, qui, fort heureusement, passait par là, entendit des plaintes et se précipita au secours de la pauvre femme, faisant tous ses efforts pour la retirer de sa fâcheuse position. Pendant ce temps, répondant à ses appels, arrivait M. Doucet, de Cadrieu, bientôt suivi d'autres voisins, qui aidèrent à porter la blessée à son domicile.

Mme Pons, qui était couverte de sang, avait une forte blessure à la tête et se plaignait beaucoup des reins et de dou-leurs internes. Elle eût sans doute succombé par suite du froid sans l'heu-reuse intervention de M. Delsériès.

Arrondissement de Gourdon

St-Germain

TO THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPER

On nous écrit : M. Georges Bergounioux est nommé juge de paix à la Tremblade (Charente-Inférieure).

Nous applaudissons de tout cœur à cette nomination. Tout le monde se souvient ici des tortures qui furent infligées à M. Bergounioux en 1895, grace aux accusations haineuses et cléricales trop complaisamment acceptées par la justice. Il sortit de cette épreuve encore grandi, si possible, dans l'estime de notre population qui lui fit des ovations enthousiastes et qui, par des élections successives, placa M. Bergounioux à la tête de ses élus républicains. La réaction réussit cependant à arracher à M. Bergounioux l'étude de notaire qu'il trouvait dans le patrimoine de sa jeune femme et qu'il se disposait à prendre sur sa tête.

Les événements récents, ont jeté un jour nouveau sur cette triste affaire, et M. le Garde des Sceaux, dans un sentiment de haute justice et de légitime réparation, a ouvert, toute grande, à M. Bergounioux, la porte de la magistra-

Tout le monde ici s'en réjouit. Nous sommes heureux, quant à nous, d'adresser à M. et à Mme Bergounioux, avec nos félicitations les plus vives, l'assurance de notre bien vive et bien vieille sym-

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. - Sommaire du nº 1645, du 3 Décembre 1904.

Les nouvelles machines à allumettes de la Manufacture d'Aubervilliers, par Max de Nansouty. - Phases et durée de la floraison des roses, par Georges Bellair. -Une exposition des champignons au Muséum, par P. Hariot. - Engins de levage et accidents de chemins de fer, par Pierre de Mériel. - Photographie directe des couleurs sans appareil spécial, par G. Mareschal. Perforateurs chirurgicaux à ressort, par Daniel Bellet. - Mélangeur universel Hall, par E. Guarini. — Chronique. — Académie des sciences; séance da 28 novembre 1994, par Ch. de Ville-

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LES ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DIRECTEUR : Adolphe BRISSON SOMMAIRE DU 4 DÉCEMBRE 1904

Texte: Notes de la Semaine: Les Femmes-Soldats, Georges d'Esparbes. - Silhouettes et Portraits : Gavarni, Jules Claretie. - Figurines : Les Deux Jeanne, Jules Lemaitre. - Petits Pamphlets : Chasse royale, Emile Bergerat. - Echos de Paris, Sergines. - Le Livre du Jour Picrate et Siméon, André Beaunier ; Poèmes de France et de Bourhon, Maurice Olivaint. - Causerie Théâtrale : Le « Roi Lear », Alfred Mézières ; « Armide et Gildis », Jean Thouve in. - Pages Oubliées : La Journée de Gloire de Joséphine, Frédéric Masson; La Parisienne de Gavarni, Théophile Gautier. - Revue des Livres : « Picrate et Siméon », par M. André Beaunier ; les « Pêcheurs de Terre-

de la Cousine : Les Deux Bontés, Cousine Yvonne. - La Vie Artistique: Un Concours d'Affiches, Léon Plée; Le Monument de Gavarni, Charles Ponsonailhe. -Mouvement Scientifique: Chauffage électrique; Maisons tournantes, Henride Parville : La Garantie du Chocolat, Emile Gautier. - Sulbalterne, roman, Gaston

Gravures : Le Monument de Gavarni : Neuf photographies de l'œuvre de Denis Puech. - Couronnement de Napoléon Ier Trois Affiches du Concours de la Société protectrice des Animaux. - Au Théâtre Antoine : Lo « Roi Lear ».

Musique : Chanson de Décembre. Poésie de Victor Barrucand ; Musique de Benjamin Godard.

Lectures pour la Veillée : La Pièce nouvelle ; Pièces à Réciter ; Cours de Chiromancie; Saynète; Jeux dela « Veiloutre les Pellicules et la chût sel

Manahomements : 197810 FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : 10 fr.

Union Postale : 12 france 50 par an. Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

Le Monde Illustre

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2488 du 3 Décembre 1904 Envoi gratis d'un numéro spécimen contre

toute demande affranchie.

Espagne : L'attentat anarchiste de Barcelone. - Cortège funèbre de la première victime de l'explosion, à sa sortie de la

Guerre Russo-Japonaise : Carte du Service sanitaire des armées. - Le Général Kouropatkine visitant les positions aux environs de Moukden, goûte la nourriture des troupes à la gare de Tai-Tsaho. - Positions japonaise actuelles en face de Cha-Ho. Le Yachting automobile : L'affiche du Salon des Canots automobiles. - Les premiers bateaux automobiles. - La « Mouet-

te » après la tempête, etc. L'Œuvre de Villepinte : Maison de famille. — Une Récréation. — Le Sanatorium Minoret, à Champrosay. - Dans le Parc. - Un des Kiosques disséminés dans la Forêt. - Le Pavillon des Cures rurales. - Le Sanatorium Alice Fagniez, à Hyères. - Une inhalation en plein air. - Le Doc-

teur Vidal et ses malades, à Hyères. Bordeaux : L'école de médecine 'navale et coloniale. - Bâtiments de l'Ecole du Service de Santé de la Marine. - Le directeur en conseil. - La dernière promotion. - Le Laboratoire d'anatomie. - Une

Inspection. Paris : Les Délégués scandinaves. -

Berlin : Le nouveau musée. Théâtre Illustré : Armide et Gildis, à l'Odéon. Bouffes-Parisiens : M. Armand Bour dans ses différents rôles : « Cadet-Rous-

Roman illustré : Voyage circulaire, par Jean Pommerol. Illustrations de Vaccari. Échecs par M. D. Janowski. - Rébus.

sel », « Les Pantins », « Don Quichotte »,

Le numéro 50 centimes

L'œuvre de Villepinte

Du Monde Illustré: Dès 1879, devançant les autres pays et eur montrant le chemin, l'Œuvre de Villepinte a fondé son admirable et modèle institution populaire d'assistance pour en-

fants et jeunes filles tuberculeuses. Répondant à tous les besoins de la femme dès son plus jeune âge, elle lui donne ce que la charité, alliée à la science, peut offrir de consolations dans la peine et dans

la maladie. La tuberculose, le plus souvent, provient des mauvaises conditions d'existence, du logement, de la nourriture, des privations et partant de l'anémie ; l'Œuvre de Villepinte, dans la mesure du possible, s'est donné pour tâche d'y remédier en fondant des maisons de famille pour les jeunes filles isolées, des dispensaires, des caisses de secours mutuels, et l'établissement de convalescence de Champrosay, ainsi que ses

cores rurales.

Pour les jeunes filles poitrinaires, le sanatorium d'Alice Fagniez, réservé aux malades du premier degré, et le sanatorium-hôpital de Villepinte, affecté aux phtisiques, à quelque degré qu'elles soient, recoivent plus de 300 malades, les arrachant de la sorte à une mort qui ent été certaine si elles n'eussent trouvé là tous les secours nécessaires.

Partout, dans le sanatorium, l'air, le our, la propreté règnent en maîtres. De beaux réfectoires, de grandes et agréables salles de travail et de récréation font oublier aux malades la tristesse de leur ré-

Pour un prix modique, on est logé, nourri et chauffé. De bons repas réconfortants viennent réparer les forces que diminue si vite le séjour dans l'atmosphère viciée du bureau ou de l'atelier. A ces avantages matériels se joignent ceux d'un autre ordre. Là, ces jeunes filles trouvent la paix et le bonheur, s'y retrempent moralement et physiquement, après leurs journées de labeur et souvent de tristesse. Aussi fautil voir le dimanche, et à tous les instants de liberté dans le jardin ombreux, les jeunes filles causant, jouant et plantant les arceaux de croquets et entendre les ébats et les rires joyeux de toute cette jeunesse heureuse pour se rendre compte de cette belle Œuvre de préservation.

Bulletin Financier

Les allures favorables du marché que uous avons signalées des hier ont persisté : les valeurs industrielles notamment ont été très activement demandées et s'inscrivent en hausse sensible.

Nos rentes toujours calmes n'ont guère varié; le 3 % à 98,80,1'Amortissable.

Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 645; le Crédit Foncier est ferme à 640; le Crédit Lyonnais à 1,175 et la Société Générale à 636, sont sans changement.

Nos Chemins conservent l'avance ac-

quise hier out

Le Suez finit à 4.550; le Rio progresse à 1.569; le Briansk a passé de 497 à 503 et la Sosnowice de 1.700 à 1.707. Parmi les fonds étrangers : l'Exté-

rieure est recherchée à 91,15; l'Italien a 105,12; le Portugais à 64,80. Le Russe 3 % 1891, cote 76. Le Turc a passé de 88,60 à 88,87; la

Banque Ottomane cote 597. Les obligations 5% de la Société francaise du Port du Rosario sont en nouvelle hausse à 489. POST TENTON PORTER OF THE PROPERTY OF THE PROP

> Etude de Me Durranc NOTAIRE A CAHORS

Jeudi 15 décembre 1904 à 2 heures du soir en l'étude de Me DURRANC, notaire

VENTE

Aux Enchères Publiques

D'une MAISON avec JARRION, située à Cahors, quartier de la Gare, Rue de la Banque, nº 50.

Cet immeuble où est exploité un café-restaurant à l'enseigne Môtel des Voyageurs et Café français comprend quatorze pièces, avec buanderie, volières, citerne et pompe dans le jardin.

La mise à prix est fixée à douze

Pour tous autres renseignements s'adresser à Madame MARTEL, proprietaire, ou à M. DURRE ANC, dépositaire du cahier des charges.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME

98 75 Jouissance 1er oct. 1904 tme 0/0 amor. Der. an. 1953. cpt Jouiss. 16 oct. 1904.... tme Banque de France......cpt Action nom. jouis. 27 juin tme 3850 ... 500 fr. t. p. jouiss. juil.... tme 739 ... 500 fr. t. p. jouiss. 25 sept. tme 1178 ... Société générale. jouis. oct. cpt 634 ... 500 fr. t. p. jouiss. nov...tme Paris-Lyon-Méditerranée. cpt 1360 .. 500 fr. t. p. jouiss. nov...ter 1365 .. Midi 1185 .. 500 fr. t. p. jouiss. juil...tme 400 fr. t. p. jouiss. juil... tme 1806 .. Orléans.....cpt 500 fr. t. p. jouiss. oct., tme 1480 .. Ouestcpt 890 .. 500 fr. t. p. jouiss. oct. . tme Métropolit. 250 f. t. p.juill.tme 584 .. Suez act. 500 f. t. p. j. juil. tme 4550 ... - sté civile..... juil..cpt 3418 ... Proc. Thomson-Houston. j.tme 839 .. Espagne extér. 40/0 oct.. tme Russe 4 0/0 1901.... sept.cpt - 3 0/0 1896... nov. cpt 74 75 Rio-Tinto....jouiss. nov.tme 1569 ... TIONG MINES D'OR

Chartered...... 61 .. East Rand..... 231 ..

Cours de Paris Bles (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. - Cour. 24 »» à 24 25; janv. 24 25 à 24 50; janv.-fév. 24 50 à 24 75; 4 prem. 24 75 à 25 »»; 4 de mars 25 25 à 25 50. Cir.: 17,000. Liq.: »,»». Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 32 »» à »» »»; janv. 32 25 à 32 50 ; janv.-fev. 32 25 à 32 50; 4 prem. 32 50 à 33 75; 4 de mars 33 »» à 33 25. Circ. : 2.100 Liq. : »». Avoines (100 kil. c. s. esc.; poids 45 à 47 k. à l'hect.). — Cour. 16 »» à 16 25; janv. 16 25 à 16 50 ; janv.-fév. 16 50 à 16 75; 4 prem. 16 75 à 17 »»; 4 de mars 17 25 à 17 50. Circ.: 16,000. Liq.: »,»». Seigles (69/72 k.) les 100 k. net comptant. - Cour. 16 50 à 16 75; janv. 16 75

MARCHE DE LA VILLETTE

à »» »». Circ. : »»». Liq. : »»».

à »» »»; janv.-fév. 17 »» à »» »»; 4

prem. 17 »» à 17 25 ; 4 de mars 17 50

Espèces	Amenés Vendus		Prix extrêmes	
(NONCHARITATION AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN			viande net	poids vif
Bœufs Vaches Taureaux. Veaux Moutons Porcs	1.724 439 224 1.374 18.158 5.155	402 203 1.104 14.000	» 42 à » 82 » 41 à » 81 » 38 à » 69 » 65 à 1 05 » 70 à 1 10 » 55 à » 65	 » 27 à » 47 » 24 à » 44 » 35 à » 49 » 42 à » 61

Arrivages étrangers: 504 moutons africains, 733 russes. Renvoisfigurant dans les arrivages: 150 bœufs, 50 vaches, 7 taureaux, 1,749 moutons.

Réserves vivantes aux abattoirs le 7 novembre: 466 gros bétail, 440 veaux, 1.196 moutons.

Entrées directes depuis le dernier marchė: 188 gros bėtail, 1.505 veaux, 5.571 moutons, 992porcs.

MARCHE DE BORDEAUX

Espèces	Amenés	Vendus	Prix extrême Viande nette
Bœufs	189	164	» 66 à » 82
Vaches	30	18	n 55 m 70
Moutons	655	482	» 90 1 02
Porcs	1.848	1.783	» 48 » 50

MANDELLI, CAHORS En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER CORBEILLES DE MARIAGE Fantaisie. - Articles de Religion ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Seul représentant de l'OMEGA Seul représentant de ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Réparation et gravure

ANNONCES GRATUITES

COIFFEUR-PARFUMEUR Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Sulon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D' GELIS contre les Pellicules et la chûte des Cheveux. — Résultat garanti. Prix: 2 fr. 50 et 1 fr. 50. -- Flacon nº 2:

L'EDUCATEUR

Revue d'éducation laïque PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE

La Ligue Française de l'Enseignement

Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer sa carte à l'administrateur de l'Educateur, 1, rue des Capucins, à Cahors.

A. WILCKEN

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS Consultations tous les jours de 9h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPERATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

9 - RUE DU LYCÉE - 9 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée Tous les travaux sont garantis sur facture Beux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY

Chirurgien-Bentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

1905 Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme) Illustré de plus de 500 gravures PRÉCÉDE D'UNE

HISTOIRE DE LA CATHEDRALE DE CAHORS

et de la liste et dates des FRAIRIES OU FÊTES LOCALES DU DEPARTEMENT DU LOT

Le propriétaire gérant: A. Coueslant.

DOUCEDE

Marchand-Tailleur Boulevard Gambetta, No 59, CAHORS

CAHORS Exposition des Beaux-Arts

J'ai l'honneur de vous informer que

Si vous voulez bien m'honorer de

votre confiance, je me mets à votre

disposition pour vous soumettre chez

HABILLEMENTS DE TOUS GENRES

A des prix très modérés

OFFRE GRATUITE

et avantageuse par retour du cour-

rier (valable pendant 15 jours) à

toute personne qui désire vendre rapidement son fonds de commer-

ce, industrie, proprieté, château ou

trouver commanditaire, associé,

capitaux, nantissement. Ecrire à

Votre dévoué.

DOUCEDE.

je possède en magasin un grand assor-

timent de draps pour la Saison.

vous les Echantillons.



PHARMACIE

de la CROIX-ROUGE BOULEVARD GAMBETTA

née). Discrétion absolue.

EN FACE LE THÉATRE CAHORS

la Banque d'Etudes Commerciales et Industrielles, 8, Rould St-Martin, Paris, la plus

importante étude de Paris (24º an-

Directeur : P. GARNAL

Pharmacien de I¹¹ Classe Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

FEUHLETON DU « Journal du f.ot » 39

UNE VENGRANCE

DE COMÉDIENNE

PAR Henri AUGU

XIV

Comment d'une pierre un coquin veut faire deux coups

- Ne parlons pas de cela, je vous en prie, répliqua chevaleresquement Richard. Faites préparer l'acte, j'approuve tout à l'avance, et je signerai les yeux fermés...

- Je vous laisse...

Puis à voix basse : - Prenez garde à cet homme, reprit Morton en désignant Sam le rouge. Sa figure ne prévient pas en sa faveur. Le connaissez-vous, Richard ?

- Il était sur notre navire et se trouve dans le besoin, répondit ce dernier. J'aime à secourir les malheureux. Il a faim... Vous voyez donc que cela presse. - Toujours généreux ! se dit le père

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Haves.

A ces mots, il quitta le salon.

Sam se leva aussitôt en grommelant. - J'ai cru qu'il ne s'en irait pas! - Que veux-tu ? lui demanda brus-

quement Richard. Voyons, parle vite!

- Dame, répondit le négrier, je desire terminer la petite affaire que nous avons ensemble.

- Ne pouvais-tu m'attendre chez moi, sans venir me relancer jusqu'ici?

- Je suis pressé. On m'a dit que vous étiez dans ce pavillon, et je suis venu.

- Mais on peut nous entendre. - Il n'y a personne dans l'antichambre, et nous parlerons bas. D'ailleurs dans votre hôtel il y a Bob, et Bob est curieux et bavard, plus encore que sa femme.

- Eh bien ! es-tu décidé ? - Oui, quand vous aurez compté la

Richard sortit sa bourse et la lui don-

- Voici toujours un acompte, dit-il. - Accepté, fit le cupide négrier en glissant prestement la bourse dans la

poche de sa vareuse en loques. - Quant à l'homme...

« Son nom ? Je n'en ai pas besoin.

- Comment ?

- Je l'ai deviné. - Tu es un habile coquin.

- On le dit, repartit le dépenaillé négrier en se rengorgeant. - Et où le trouveras-tu? demanda

Richard.

- C'est mon affaire, répondit l'autre. Puis il murmura: - Je l'ai vu se diriger de ce côté ...

Il va venir ; débarrassons-nous de celui-

- Que marmottes-tu donc là ? interrogeale faux vicomte, qui l'observait.

- Dame ! je me disais qu'un gaillard comme moi, qui a rodé sur les mers et dans toutes les grandes villes du Nouveau-Monde, trouverait bien dans Paris celui qu'il cherche.

Ainsi c'est marché fait !

- Conclu!

- Et maintenant pars! - Pas du tout, déclara Sam. J'ai une

petite négociation à terminer ici. - Songerais-tu à me trahir ?

- Fi donc! s'écria le pendard avec un superbe geste d'indignation. N'ai-je pas reçu des arrhes?

- Ne peux-tu me dire au moins ?... - Rien... C'est une affaire qui m'est toute personnelle.... Dame ! on a aussi ses petits intérêts à soigner, monsieur le vicomte.

- Mais encore ?... Songe que j'ai maintenant le droit de te demander compte de tes démarches.

- Je vous dis, répondit effrontément le négrier, cela me regarde seul, que diable!

Poutant comme il ne voulait pas que Richard pût couserver des soupçons sur faire.

lui, il reprit avec moins d'arrogance : - Après tout, je ne veux pas avoir de

secrets pour vous.

- A la bonne heure! Et faisant la bouche en cœur, roulant

des yeux en coulisses. - Ne suis-je pas de Charleston, dit-il, comme la petite Louloutte?

- La négresse! - Elle est gentille, n'est-ce pas, pour

une moricaude. - Ah ! c'est cela ? fit Richard en

- Eh! oui... Dame! pour avoir été négrier, on n'est pas de bronze, conclut Sam le rouge. Que voulez-vous! Elle m'a donne dans l'œil cette petite.

- Adieu donc! Richard s'éloigna en riant toujours.

- Oui, on vous attend, lui cria le né-Et, sitôt qu'il se vit seul :

- Enfoncé, le vicomte ! dit-il en faisant la nique.

Il sortit la bourse que venait de lui donner Richard, et, la pesant dans la

- Allons, marmotta-t-il, la journée commence bien, et si je pouvais retrouver mistress Arabella, ça irait comme en Californie!

« Pourvu, continua-t-il que l'autre vienne, et que personne ne nous dérange pour la confidence que j'ai à lui

« Dame! on n'est pas toujours libre de choisir son parloir...

« Mais je suis bien sûr de l'avoir vu entrer dans le pavillon, où il se cache sans doute pour guetter la petite miss...

Sam n'achevait pas qu'une porte dans un paneau s'ouvrait et qu'un homme entrait.

C'était Henri Valmont, l'air préoccupé, et n'apercevant pas tout d'abord le négrier, qui s'était mis à l'écart.

- Richard est parti... disait Henri. - Oui, pensa Sam, l'amant attend toujours le départ du mari, et l'autre l'est presque déjà.

-Pourvu, reprit Henri, qu'elle consenteà me recevoir et à m'attendre. Tout en parlant de la sorte, le jeune

homme se dirigeait vers l'appartement même de miss Clariss.

Mais le négrier le saisit par son habit. - Un instant, mon jeune coq, dit Sam

- Insolent ! fit Henri. - Oh! ne vous fâchez pas; c'est une locution américaine qui n'a rien de bles-

« D'ailleurs, ce n'est pas le moment de se mettre en colère, et dans tous les cas il serait bien maladroit de vous fâcher

prècisément contre moi. - Que me voulez-vous ? demanda Henri en inspectant le drôle, qui n'avait rien de recommandable ni dans sa figure, ni dans ses manières, ni dans son

- Aucun mal, répondit ce dernier, au

Remarquant le regard de dédain dont Henri tout naturellement venait d'accompagner ses paroles, le chenapan ré-

- Oui, oui.... je suis Sam le négrier et aujourd'hui le mendiant... Mais nous aurons le plaisir de faire une plus ample connaissance, et vous me remercierez... je vous assure.

- Je n'ai pas le temps, dit Henri, qui ne croyait pas que ce gueux lui parlait sérieusement et qui, du reste, était pres-

Mais le négrier le retint par le bras. - Vous le prendrez, le temps, insista-

- Laissez-moi!

tendu, ou bien je fais du bruit, et l'on s'étonnera que vous songiez à pénétrer en cachette chez la fiancée de M. Ri-

avec un peu de patience, si vous voulez

Et regardant fixement le jeune hom-

- Aimez-vous le vicomte ? demandat-il en ponctuant ses paroles.

(A suivre.)

ÉTUDES de Mº René BILLIÈRES

LICENCIÉ EN DROIT, AVOUÉ A CAHORS 63, Boulevard Gambetta, 63

et de Me MALET

NOTAIRE A CAHORS, BOULEVARD GAMBETTA

DE BIENS DE MINEURS en quatre lots

L'adjudication aura lieu le mercredi vingthuit Décembre mil neuf cent quatre, à dix heures du matin, par devant et en l'étude de Me MALET, notaire à Cahors, Boulevard Gambetta, Nº 69, a Cahors, commis à ces fins.

dra qu'en vertu et en exécution le d'une délibération du conseil de famille des mineurs CAVAIGNAC ciaprès denommés tenne sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton sud de Cahors le douze novembre mil neuf cent quatre; 2º d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Cahors le vingttrois novembre mil neuf cent quatre homologuant la dite délibération et commettant Me MALET notaire à Cahors pour dresser le cahier des charges et recevoir les enchères.

Et aux requête poursuites et dili-

gences de Monsieur Pierre-Marie-

Elie-Firmin-Alfred CAVAIGNAC,

chevalier de la Légion d'Honneur,

autrefois capitaine au 9º régiment de

chasseurs en garnison à Auch, actuel-

lement en retraite demeurant et do-

micilió à Cahors agissant en qualité

On fait savoir à qui il appartien- | neurs : 1º Mademoiselle Marie-Joséphine-Caroline-Germaine CAVAI-GNAC. 2º Mademoiselle Marie-Josephine-Garoline-Henriette CAVAI-GNAC, 3º Mademoiselle Charlotte-Marie-Antoinette CAVAIGNAC, domiciliées avec lui, issues de son mariage avec dame Marie-Anne-Philomène-Germaine-Marguerite DUFAUR DE GAVARDIE décédée ; ayant Me René BILLIÈRES pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors avec élection de domicile à Cahors en ses étude et personne.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Pierre-Jean-Edmond DUFAUR DE GAVARDIE autrefois receveur de l'Enregistrement à Valence-sur-Baïse (Gers), actuellement sans profession demeurant à Cahors.

pris en qualité de subrogé tuteur des

mineurs sus nommés; fonctions aux-

quelles il a été appele et qu'il a

tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton sud de Cahors en date du vingt-un avril mi! neuf cent quatre.

Il sera procédé le mercredi vingthuit décembre mil neuf cent quatre à dix heures du matin et heures suivantes par devant et en l'étude de Mª MALET notaire à Cahors Boulevard Gambetta nº 69 a la vente sur licitation, les étrangers admis, en quatre lots aux plus offrant et derniers enchérisseurs des biens immeubles ci-après désignés, légués aux dites mineures par leur grand'mère Madame Catherine-Henriette-Marie-Agathe RICHARD, veuve de Monsieur Pierre-Anne-Firmin-Edouard CAVAIGNAC, quand vivait domiciliée a Cahors, suivant testament olagraphe de la dite dame en date à Cahors du vingt-trois septembre mil neuf cent trois, décrit conformément à la loi et déposé le dix-huit avril mil neuf cent quatre en l'étude du dit Me MALET après le décès de la testatrice survenu à Cahors le quatorze du mois d'avril même locations qui sont purement verbales.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Mº MALET notaire commis à ces fins par le jugement précité; il est déposé en son étude où il est tenu à la disposition du

DESIGNATION des immeubles A VENDRE

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU CAHIER DES CHARGES

> Premier lot MAISON

rue de l'Hôtel-de-Ville

Une maison d'habitation située à Cahors rue de la Mairie nº 4 et rues St-Maurice et Fondue-Basse sans numéros, élevée sur caves voûtées et se compose d'un rez-de-chaussée, d'un entresol et de denx étages carrés avec grenier au-dessus. - Petite cour intérieure. - Le tout d'une contenance ou superficie d'environ deux cent soixante-dix metres carres,

conseil de famille des dits mineurs ; cadastrée section N. numéro 1089 tient d'un côté à la rue de la Mairie. d'autre côté à la maison Baqué et à la rue Fondue-Basse et d'autre côté à la rue St-Maurice. Ensemble toute les dependances de cette maison sans aucune exception ni réserve. L'immeuble ci-dessus désigné est

loué en partie savoir : Le magasin et dépendances formant l'angle des deux rues de l'Hôtelde-Ville et Fondue-Basse à Monsieur Fort, épicier moyennant un prix annuel de quatre cent francs payable par trimestre et d'avance. Le magasin et dépendance avec entre sol formant l'angle des rues de

la Mairie et St-Maurice à Madame

veuve Lauglane négociante en chaussures moyennant un prix annuel de trois cent francs payable par semestre et d'avance. Et le magasin situé rue de la Mairie entre les deux précédents à Monsieur Vincent tailleur, moyennant

un prix de trois cent francs payable par semestre et d'avance. Aucun bail écrit n'existe pour ces

Deuxième lot

WAISON RUEDULYCÉE

Une maison d'habitation située à Cahors rue du Lycée nº 8 élevée sur eaves se composant d'un rez-dechaussée, d'un premier et d'un second étages avec grenier an dessus ; cour et jardin sur le derrière ; confrontant dans son ensemble du nord à Monsieur Henri Cayla, de l'ouest à Madame Artigues du sud à la rue du Lycée et de l'Est à M. Couderc.

N numéro 2457 du plan cadastral de la ville de Cahors, pour une contenance de quatre ares environ. Ensemble toutes ses dépendances sans aucune exception ni réserve.

Cet immeuble est cadastré section

L'immeuble ci-dessus désigné est loué, savoir : Partie du rez-de-chaussée, premier étage et jardin, moyennant un prix annuel de cinq cent cinquante francs, payable par trimestre et d'avance ; le deuxième étage moyennant un prix annuel de deux cent quatrevingt-huit francs, payable tous les mois d'avance.

Et le magasin attenant la maison

Condere avec ses dépendances, moyen-

nant un prix annuel de deux cent

cinquante francs, payable par tri-

mestre et d'avance.

locations qui sont purement verbales. Troisième lot DOMAINE et CHATEAU

de « Lagrézette » Un domaine dit de « La Grézette » commune de Caillac, canton de Luzech, arrondissement de Cahors, (Lot), consistant en : château avec dépendances, cours, jardins, terres, vigne et futaie; le tout d'un seul tenement, d'une contenance d'enviares trente-trois centiares, cadastré section B numéros 745, 746, 747,

748, 749, 750, 752, 756 p, 757, 758, 743, 759 p. Le château est de pur style renaissance, situé à flanc de coteau, à douze kilomètres de la ville de Cahors, quinze cents mètres de la voie ferrée et desservi par plusieurs routes dont une bello allée faisant partie du

corps du domaine. La façade sud est fianquée de denx grosses tours rondes et ornée de six fenêtres d'une ornementation très

La façade nord, où est l'entrée principale, est encadrée par des corps de bâtiments destinés à l'orangerie et au logis du fermier d'un côté, et de l'autre par des chais et la chapelle du château dont la voûte très belle en sculpture, où se voient les attributs des quatre évangélistes et

des peintures murales. La porte principale est de pur style renaissance entourée de rinceaux délicatement travaillés, et encadrée d'ornements qui se retouvent dans les croisees de la même façade.

fort belle salle dont le plafond est à caissons à la française et dont la cheminée en pierre est d'une grande richesse de sculpture. Ce château comprend un grand vestibule, un petit salon, une salle à

Au premier étage se trouve une

manger très vaste, voûtée, ornée de sculpture Louis XV, un grand salon, une grande chambre; un boudoir, un cabinet à toilette, une cuisine et un office au rez-de-chaussée ; au premier étage, la grande salle et une chambre dans la tour ; au deuxième étage, la bibliothèque et deux chambres; au-dessus, la fruiterie et des chambres de domestiques. Le tout entièrement restauré et en très bon état de réparations.

A droite du château et faisant suite à une très belle terrasse se trouve francs ci.....

Aucun bail écrit n'existe pour ces | une garenne de chênes séculaires, d'une contenance d'environ cinq à six hectares.

La rivière le Lot est à trois cents mètres de la garenne. Les écuries et les communs du château sont à vingt-cinq mètres en-

viron sur là gauche. Il n'existe pas de bail écrit pour le domaine ci-dessus désigné, mais il y a un bail à colonat partiaire ou métayage, consenti avec le sieur Constant, verbalement, ainsi qu'un cheptel simple. Ca bail et ce cheptel comprennent l'un toute les terres en culture ron dix hectares quatre-vingt-treize | à l'exception de la garenne, le second deux bœufs, les instruments agricoles : charrues, cabeaux et charrettes

à bœufs.

Quatrième lot Une prairie située au lieu dit Clos d'Issandre » commune d'Espère, arrondissement de Cahors, de contenance d'environ un hectare trente-cinq ares quatre-vingt-seize centiares, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous les numéros 267 et 269 de la section B confrontant à Monsieur Valet, Monsieur Lasserre, Monsieur Garrigou,

ruisseau entre, et chemin. Ensemble toutes les dépendances de cette prairie sans aucune exception

ni réserve. La maison de la rue de l'Hôtel de Ville et le château de Lagrézette sont assurés contre l'incendie à la campagnie La Providence et la maison de la rue du Lycée est assurée à la compagnie La Nationale.

MISES A PRIX

En exécution de la délibération du dit conseil de famille et du jugement qui l'homologue le tout précité, les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes :

a prix de viugt 20,000 fr Pour le deuxième lot (maison de la rue du Lycée (sur celle de quinze mille francs | 5.000fr. château de « Lagrézette ») sur

Pour le premier lot (maison de la

rue de l'Hôtel de ville) sur la mise

celle de quarante 40.000f Et pour le quatrième lot (prairie) sur la mise à prix de quatre mille

costume, plus que délabré.

- Je ne vous connais pas!

pliqua sans paraître s'en offenser:

sé de voir miss Clariss.

- Pas avant que vous ne m'ayez en-

- Eh bien, hatez-vous! - Oh ! il faut que vous m'écoutiez

que je vous devienne utile.

Faculté de baisser les Mises à prix

Aux termes des délibérations et jugement précités Me MALET notaire commis pour recevoir les enchères est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix dans le cas où aucune enchère ne se produirait sur celles

fix Aps ci-dessus

Les frais de poursuite, de vente exposés au jour de l'adjudication par Mº BILLIÈRES avoué, devront être payés en sus du prix dans la huitaine qui suivra. Le paiement de ces frais aura lieu au marc le franc d'après la mise à prix ci-dessus indiquée de chacun des lots et dans le cas où l'un ou plusieurs des lots ne seraient pas vendus, les frais mis à leur charge seront payés par les adjudicataires des lots vendus mais au prorata et en diminution de leurs

prix principaux d'adjudication. A l'instant de l'adjudication ou le lendemain à midi devront être payés à Me MALET les timbres de minutes grosse, expéditions ainsi que les droits d'enregistrement auxquels les procès-verbaux et la mutation pour-

Dans la huitaine tous les autres frais devront être payés avec le montant de la remise proportionnelle. Tous ces frais sont en sus du prix. Fait et rédigé le présent placard

par moi avoué poursuivant soussigné

Cahors le trois décembre mil neuf

ront donner ouverture.

cent quatre. R. BILLIERES

Enregistré à Cahors le décem-bre 1904 fol. C° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes Le Receveur. Signé : LACHAISE.

S'adresser pour de plus amples renseignements, à 1 M. MALET notaire à Cahors Boulevard Gambetta Nº 69 commis pour recevoir les enchères et rédacteur du Cahier des charges.

2º à M. René BILLIÈRES avoué poursuivant la vente 63 Boulevard Gambetta.

Certifié véritable par le gérant soussigné, Cahors, le

de tuteur legal de ses enfants mi- acceptées suivant délibération du

1904.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,

Le Maire, and March oup and